

PLAN CINE-TARN
CHARTRE DE FONCTIONNEMENT
du dispositif "*Cinéma & Cohésion Sociale*"

Le Conseil départemental

- Confie la coordination du dispositif à la structure culturelle départementale Média-Tarn.
- Cible et mobilise, par le biais de ses services, les "relais locaux" pertinents du secteur de l'Insertion.
- Participe à l'opération tarifaire en prenant en charge une partie du prix de la place de cinéma : 2 € par adulte et 3 € par enfant.
- Edite des contremarques adultes et enfants (de couleurs différentes)
- Edite des fonds d'affiche *Cinéma & Cohésion Sociale* destinés à favoriser la promotion de l'opération, comme de la séance, au sein des "relais locaux".
- Verse à Média-Tarn le complément du prix des places (selon des modalités techniques définies).

Média-Tarn

- Coordonne, en étroite collaboration avec les services du Conseil départemental, le dispositif *Cinéma & Cohésion Sociale* en organisant les réunions préparatoires locales et en invitant, autour d'un pôle cinématographique, les "relais locaux" du secteur de l'Insertion.
- Rassemble et transmet des outils de communication sur le ou les film(s) : affiches, synopsis, communication...
- Reste un interlocuteur privilégié pour la préparation à la réception du ou des film(s).
- Collecte les recettes de chaque structure au cinéma le soir de la séance C&CS
- S'acquitte de la facture émise par l'exploitant à partir du nombre de contremarques effectivement revenues en caisse
- Définit les critères d'évaluation de l'action avec le concours des services du Conseil Départemental et les "relais locaux" partenaires.
- Etablit un bilan à partir des données transmises par les "relais locaux".

L'exploitant / Le cinéma

- Propose un tarif adapté : 4 € par adulte et par enfant (excepté pour *Cinécran 81*)
- S'engage à délivrer des entrées gratuites pour les accompagnants des "relais locaux" à raison d'une par structure
- Propose un ou deux films (à l'affiche ou en ressortie) en concertation avec les "relais locaux" et Média-Tarn
- Collabore à la fourniture d'informations publicitaires concernant le ou les film(s) programmé(s).
- Accueille ces publics spécifiques lors des **séances tout public** aux horaires définis avec les "relais locaux" (créneau favorable : 18h-18h30).
- Délivre, lors du passage en caisse, un billet à chaque bénéficiaire spectateur (adultes et enfants) contre remise de la ou des contremarque(s).
- Facture à Média-Tarn le nombre d'entrées réelles adultes/enfants (moins de 12 ans) après lui avoir remis les contremarques passées en caisse

Les "relais locaux" partenaires

- Informent leurs publics de l'opération.
- Diffusent l'information sur les films au sein de leurs locaux par voie d'affichage et du kit de communication remis par Média-Tarn (fonds d'affiches, affiches de films, tracts, fiches-film)
- Inscrivent à l'opération les bénéficiaires relevant de l'Insertion en encaissant préalablement leur participation financière (en début de mois dans la mesure du possible) au tarif de 2 € pour les adultes et 1 € par enfant (de 5 à 12ans)
- Préparent la venue au cinéma par une information sur le/les film(s).
- **Accompagnent** les bénéficiaires lors des séances (selon les cas).
- Remettent avant la séance, pour chaque structure, la participation financière au représentant de Média-Tarn présent au cinéma.
- Font remonter à Média-Tarn des données (chiffrées et qualitatives) sur le bilan qu'ils font en interne de l'opération.